

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01764

Numéro SIREN : 492 333 349

Nom ou dénomination : EURL AB BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2022 sous le numéro de dépôt 5481



ALTICA
CONSEIL

EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL - AUDIT

PERETTI – BONNET Associés
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes

AB BOIS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Route Nationale 568
Quartier Bricard
13180 GIGNAC LA NERTHE
492 333 349 RCS AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



Tél : 04.91.00.32.57 – www.alticaconseil.com
20, Allées Turcat Mery – 13008 MARSEILLE
E-mail : contact.mrs@alticaconseil.com

SAS au capital de 150 000 euros – RCS MARSEILLE B 451 026 587
Société inscrite à l'ordre des Experts Comptables – Tableau Régional de Marseille P.A.C.A.
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
Siret 451 026 587 00027 - APE 6920Z



commissaire
aux comptes



ALTICA
CONSEIL

EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL - AUDIT

PERETTI – BONNET Associés
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes

AB BOIS
Rte Nationale 568
Quartier BRICARD
13180 GIGNAC LA NERTHE

**Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la
société AB BOIS, société à responsabilité limitée, en société par
actions simplifiée.**

A l'associé unique

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 11 Avril 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nos contrôles ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2021.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.



Tél : 04.91.00.32.57 – www.alticaconseil.com
20, Allées Turcat Mery – 13008 MARSEILLE
E-mail : contact.mrs@alticaconseil.com

SAS au capital de 150 000 euros – RCS MARSEILLE B 451 026 587
Société inscrite à l'ordre des Experts Comptables – Tableau Régional de Marseille P.A.C.A.
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
Siret 451 026 587 00027 - APE 6920Z



commissaire
aux comptes

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2021, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 048 517 €, des produits d'exploitation de 1 048 600 €, et un résultat net de 24 692 €.
- Les capitaux propres de la société s'élevaient à -100 724 € au 31 Décembre 2021 pour un capital social de 1 000 euros.
- Les capitaux propres sont donc inférieurs au capital social à la date du 31 Décembre 2021.

Mission du commissaire à la transformation :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attirons votre attention sur le fait que les capitaux propres au 31 Décembre 2021 sont inférieurs au capital social et que nous ne sommes donc pas en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Marseille, le 21 Avril 2022

SARL PERETTI BONNET Associés
Commissaire aux comptes
Représentée par Anais BONNET – DG

